



## ARRETE COMMUNAL RELATIF A LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

### Le maire de la commune de Saint-Jodard,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2225-1 et suivants, L 2213-32 et R 2225-1 et suivants ;*

*Vu le Décret n°2015-235 du 27 février 2015 ;*

*Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie NOR: INTE1522200A ;*

*Vu l'arrêté préfectoral du 10 mai 2017 approuvant le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Loire (RDDECI) ;*

*Considérant que le maire assure la défense extérieure contre l'incendie sur son territoire de compétence ;*

*Considérant que, dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article R. 2225-4 du CGCT, le maire a vocation à identifier les risques, la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie ;*

*Considérant enfin que cette mission doit également prendre en compte les règles définies au niveau départemental dans le règlement départemental de la DECI pris par arrêté préfectoral précité en date du 10 mai 2017 ;*

## ARRETE

### Article 1 - Définition du territoire de compétence

Le présent arrêté est applicable sur la commune de SAINT-JODARD et remplace l'arrêté 2019-04 de même objet.

### Article 2 - La liste des Points d'Eau Incendie (PEI)

Le tableau annexé au présent arrêté fixe la quantité, la qualité et l'implantation des PEI identifiés pour l'alimentation en eau des engins de lutte contre l'incendie.

### Article 3 - Publication

Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs. Il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

### Article 4 - Notification

Le présent arrêté sera notifié au préfet et transmis au service départemental d'incendie et de secours de la Loire, chargé de la centralisation des notifications.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202418-20240528-A2024-16-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2024

Le 28/05/2024



Le Maire,  
Dominique RORY

Annexe de l'arrêté communal relatif à la DECI  
Liste des PEI sous pression

N° P.E.I (attribué par le SDIS)	Type (PI, BI, réserve, cours d'eau)	Adresse	Coordonnées GPS	Débit m3/h (data SDIS 2018)	Débit normalisé m3/h norme NFS 62.200	Pression Statique (bar)	Pression au débit normalisé (bar)	date de contrôle	Capacité réservoirs PEI ou capacité citernes	Diamètre	Statut du P.E.I (Public ou privé)	P.E.I conventionné ou avec une servitude	Dernière date ROP SDIS NEULISE	Disponibilité	Anomalies
1	PI 1	690 Route de la Gare	45°53'03"N 4°07'38"E	55,6 m <sup>3</sup> /h	20	5,5	1	SAUR 19/01/2024	300 m <sup>3</sup>	100	public	non	20/10/2022	OUI	
2	PI 1	215 Place Leonard Perrier 42590 Saint-Jodard France (face à RD 26 Rte de Neulise)	45°52'50"N 4°07'54"E	46,8 m <sup>3</sup> /h	30	4,5	1	SAUR 19/01/2024	300 m <sup>3</sup>	100	public	non	20/10/2022	OUI	Capot cassé- corrosion-à peindre
3	PI 1	128 Route de Neulise, RD26	45°52'51" N 4°07'59"E	60,4 m <sup>3</sup> /h	30	4,5	1	SAUR 19/01/2024	300 m <sup>3</sup>	100	public	non	20/10/2022	OUI	
4	PI 1	993 route de Neulise RD26	45°53'11" N 4°08'27"E	58 m <sup>3</sup> /h	30	2,7	1	SAUR 19/01/2024	300 m <sup>3</sup>	100	public	non	20/10/2022	OUI	Capot cassé- corrosion-à peindre
5	PI 1	par le 179 route du Forez dans parc monastère, face au bâtiment ppal côté Sud	45°52'48" N 4°08'02"E	58,3 m <sup>3</sup> /h	28	5,5	1	SAUR 19/01/2024	300 m <sup>3</sup>	100	public	non	20/10/2022	OUI	

## Liste des PEI naturels ou artificiels (Réserves, bâches, cours d'eau,...)

6	réserve	98 place Leonard Perrier, à côté du bâtiment sanitaire	45°52'48" N 4°07'54"E						30 m <sup>3</sup>		public	non	20/10/2022	OUI	Hydrant enterré Ajouter plaque signalétique (Réserve incendie)
7	réserve	Chemin de la Reculat	45°52'48"N 4°08'02"E						30 m <sup>3</sup>		public	non	25/04/2023	NON	PEI sans eau Hydrant enterré
8	réserve	à proximité du 275 Chemin Dansard	45°52'40.6"N 4°07'47.1"E						120 m <sup>3</sup>		public	non	20/10/2022	OUI	Hydrant enterré
9	réserve	après le 479 rue des Communes, à droite	45°52'43.2"N 4°07'29.6"E						30 m <sup>3</sup>		privé	non	20/10/2022	OUI	
10	réserve	421 route de Neulise Chabert	45°53'00.5"N 4°08'08.4"E						300 m <sup>3</sup>		privé	non	20/10/2022	OUI	
11	réserve	Chemin du Mont	45°53'13" N 4°08'20"E						3 000 m <sup>3</sup>		privé	non	21/10/2022	OUI	